

départ à la retraite à 62 ou 63 ans.

dévoilé ce matin

Manifestations. Les syndicats misent sur la mobilisation du 24 juin et sur les suivantes pour dénoncer le caractère jugé injuste du recul de l'âge légal.

LES EXPERTS



« Il faut que les entreprises changent leurs pratiques face à l'emploi des seniors »

MARIE BERTIN

Fondatrice et gérante de la société Impulsion Emploi à Dijon

« Il est nécessaire que les entreprises changent leurs pratiques face à l'emploi des seniors. » Marie Bertin, d'Impulsion Emploi, est notamment en charge d'une action spécifique pour le conseil régional et le fonds social européen. Cette action vise à accompagner une cinquantaine de cadres seniors bourguignons qui sont demandeurs d'emploi. Selon Marie Bertin, « les seniors sont des personnes très qualifiées et qui disposent d'une bonne expérience. Malgré cela, ils rencontrent de grandes difficultés pour obtenir des rendez-vous pour des offres d'emploi qui correspondent à leurs profils. Et lorsque ces seniors se tournent vers des emplois où ils sont surqualifiés, nous avons encore plus de mal à les positionner. »

En juin 2009 à Dijon et en avril 2010 à Chalon-sur-Saône, des Senior Job Dating ont été organisés : l'occasion de faire se rencontrer des seniors et des chefs d'entreprises. « Ces rencontres, avec une trentaine de seniors candidats à chaque fois, ont permis deux embauches définitives et deux

temporaires. Ces événements permettent aussi de changer l'approche que les recruteurs peuvent avoir sur les seniors. » Marie Bertin précise en outre que « les seniors sont déjà prêts à faire des concessions sur le salaire et sur le type de métier exercé pour retrouver du travail ».

De réels changements à venir

Selon elle, de réels changements concernant l'emploi des seniors pourraient être amenés par la loi. Elle note que, pour l'instant, le décret en faveur de l'emploi des salariés âgés, paru au Journal officiel du 21 mai 2009, prévoit que « les entreprises d'au moins 50 salariés non couvertes par un accord ou un plan d'action pour l'emploi des seniors se verront infliger une amende égale à 1 % de leur masse salariale à partir du 1^{er} janvier 2010 ». Le décret précise que « l'objectif chiffré de maintien dans l'emploi » que les entreprises devront se fixer « concerne les salariés de 55 ans et plus », tandis que l'objectif de recrutement concerne les « 50 ans et plus ».

Pénibilité : « Dans certaines professions, je ne vois pas comment on pourrait demander aux salariés de travailler à plus de 60 ans »

Une femme médecin du travail dans le département de la Côte-d'Or

« Dans certaines professions à forte pénibilité au travail, je ne vois pas comment on pourrait demander aux salariés de travailler au-delà de l'âge de soixante ans, sachant que c'est déjà très difficile après cinquante ans », juge une femme médecin du travail qui exerce dans le département de la Côte-d'Or.

Selon elle, les métiers actuellement les plus pénibles sont ceux liés « à la manutention (c'est-à-dire tous ceux qui sont à contraintes physiques fortes), au travail de nuit et au travail posté (notamment le trois-huit et le deux-huit), au bâtiment (où les salariés sont soumis à des fortes charges) ou encore aux professions de soins (NDLR : voir encadré ci-contre) ».

La mise en place « du cas par cas »

« Ces métiers peuvent notamment être source de grandes fatigues et de perturbations du métabolisme (prise de poids,

etc.) », indique-t-elle.

« À partir de l'âge de 50 ans, nous essayons de mettre en place des aménagements de postes (comme par exemple passer quelqu'un qui travaille de nuit à une activité de jour), poursuit-elle, ce qui n'est pas toujours facile ou même possible. »

Se pose alors souvent le problème de salariés qui « se mettent en arrêt de travail, ne viennent plus à leur travail ou encore deviennent invalides avec des atteintes notables à la santé ».

Cette femme médecin qui exerce dans le département de la Côte-d'Or ajoute : « Quand l'aménagement de travail n'est pas possible, je tente de diminuer le temps de travail journalier. »

À partir de ces différents constats, elle se dit favorable à la mise en place « du cas par cas » concernant l'âge de départ à la retraite.

SOMMAIRE

◉ Côte-d'Or	p.04	◉ Economie	p.20
◉ Faits Divers	p.05	◉ Hippisme	p.21
◉ Justice	p.06	◉ Sports	p.23
◉ Carnet	p.11	◉ Arts & Loisirs	p.30
◉ Grande Région	p.12	◉ Portrait	p.34
◉ France et Monde	p.14	◉ Forum	p.35
◉ Grand Angle	p.18	◉ Les Gens	p.36

A VOIR CE SOIR

CONCERT

Freaks and Masternova

Prenez le meilleur des Ting Tings, de CSS, ajoutez-y le glamour de Disco et le punk des Clash... vous obtiendrez ainsi la recette de Freaks and Masternova. Un duo de dance post-punk quelque part entre Franz Ferdinand et la « Nu Rave ».

A l'Escobar, rue Berbissey à Dijon

CONTACTS

ADRESSE

7, boulevard Chanoine-Kir
BP 21550
21015 Dijon Cedex

TÉLÉPHONE

03.80.42.42.42

FAX

03.80.42.42.10

MAIL

redaction@lebienpublic.fr

◉ Encarts publicitaires : Fidélio (éditions Région dijonnaise et Dijon, en aléatoire), Fête des pères (édition Beaune).

EUROFOREST

le salon des forestiers et du bois énergie

2010

une grande foire
dans une
vraie forêt...

jeudi 17 - vendredi 18
samedi 19 Juin 2010
Saint-Bonnet-de-Joux (71)



www.euroforest.fr

Organisation

CFBL
Coopérative Forestière Bourgogne France

APROYALBOIS
LA FILIÈRE BOIS EN BOURGOGNE

Centre Régional de la Propriété Forestière
Bourgogne

2266525

Le Village Créatif - 03 85 27 81 00